

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2024.1.1.1

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 18 JANVIER 2024 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN.

Date de la convocation :
05/01/2024

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Pascale GOMES a donné pouvoir à Noël BOURSIN, Kadir MEBAREK a donné pouvoir à Henri MELLIER, Lionel WALKER a donné pouvoir à Séverine FELIX-BORON, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

Date de l'affichage :
12/01/2024

ABSENTS EXCUSES

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCHE, Sylvain JONNET.

Nombre de membres :
en exercice : 30
présents ou représentés : 25

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE 2023CA01AC DE MISSIONS DE REPERAGE (PRELEVEMENTS ET ANALYSES) DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DES HAP

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération n°2023.6.33.184 du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2023 fixant délégation d'attributions au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée afin d'attribuer un accord-cadre mono-attributaire pour des missions de repérage (prélèvements et analyses) des matériaux et produits contenant de l'amiante et des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT que l'accord-cadre n'est pas alloti car son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes, conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que l'accord-cadre est conclu pour une période de 12 mois à compter de la date de sa notification et reconductible tacitement trois fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois ;

CONSIDERANT que le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 300 000,00 € HT ;

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 janvier 2024 et au vu du rapport d'analyse des offres, a retenu la société FMDC DIAGNOSTICS qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimé sur les détails quantitatifs estimatifs des missions témoins de 34.520,00 € HT, soit 41.424,00 € TTC ;

DECIDE

Article 1er : D'approuver la procédure d'appel d'offres pour l'accord-cadre de missions de repérage (prélèvements et analyses) des matériaux et produits contenant de l'amiante et des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit accord-cadre avec la société FMDC DIAGNOSTICS ainsi que les actes complémentaires nécessaires à leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 18 janvier 2024 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20240118-54163-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/24

Publication ou notification : 22/01/2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "BUREAU COMMUNAUTAIRE DE MELUN" and "FRANCK VERNIN".

Franck Vernin